

Demande de proposition (DP)
Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada

MODIFICATION À L'INVITATION # 001

Cette modification à l'invitation est porté à:

1. Apporter des réponses aux questions des soumissionnaires par rapport à la DP comme détaillé dans la section 1 ci-dessous.
2. Modifier la demande de proposition comme détaillé dans la section 2 ci-dessous.

Section 1

Basé sur un examen des exigences de la Haut-commissariat et les commentaires fournies par les fournisseurs, à la fois locale en Inde et au Canada, les spécifications minimales ont été révisées comme indiqué.

Section 2

À l'annexe « A » - Besoin, Section « Exigences minimales » :

SUPPRIMER sous-sections (a) à (j) dans leur intégralité.

REPLACER PAR :

Exigences minimales:

- (a) Filtre HEPA et à charbon actif (ou équivalent) en mesure d'éliminer jusqu'à 98% des contaminants et des allergènes dans l'air comprenant des particules de 0,03 microns et plus grands ;
- (b) capable de purifier l'air dans une zone allant jusqu'à 50 mètres carrés ;
- (c) du débit d'air de minimum 100 pieds cubes par minute (PCM) ;
- (d) capteur de particule aérienne ;
- (e) ventilateur de minimum deux vitesses ;
- (f) indicateur d'entretien de la vie du filtre ;
- (g) Homologué par Energy Star (ou une certification équivalente), **préférable**; et,
- (h) doit être un appareil de plancher autostable et portable.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT LES MEMES